Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE L'EURE

# L'Etat dans l'Eure

Juin 2015

SERVICE CIVIQUE
DES VALEURS, UN ENGAGEMENT

## SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

### Edito de René BIDAL, Préfet de l'Eure

A compter du 1er juin, le Service Civique devient **universel** : tout jeune de 16 à 25 ans qui voudra s'engager dans une mission de Service Civique doit pouvoir être accueilli.

Le Service Civique offre à tout jeune volontaire, sans condition de diplôme, l'opportunité de s'engager en effectuant une mission d'intérêt général, de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Cette expérience formatrice et valorisante pour les jeunes est un levier essentiel de la citoyenneté, de renforcement de cohésion nationale et de mixité sociale. Il s'agit pour certains d'entre eux aussi de constituer une passerelle vers l'emploi.

En effet, dans les 6 mois suivant leur mission de Service Civique, 75 % des jeunes trouvent un emploi ou intègrent une formation.

Depuis 2010, 319 jeunes ont déjà bénéficié du Service Civique dans l'Eure. La nouvelle dimension donnée au Service Civique implique, dès 2015, un doublement du nombre de jeunes accueillis sur une année. Dans l'Eure, 88 structures sont déjà agréées pour accueillir des jeunes volontaires en Service Civique et d'autres agréments sont en préparation.

La réussite de la montée en puissance de ce dispositif passe par un engagement massif et une mobilisation forte de toutes les structures du département pouvant offrir des missions de Service Civique : collectivités locales, établissements publics, associations…

Les services de l'État dont la préfecture de l'Eure, prendront également une part active à cette montée en charge.

Ce numéro spécial "Service Civique" de la Lettre de l'Etat dans l'Eure doit apporter les réponses aux questions que peuvent se poser les présidents d'associations, les élus locaux, les responsables d'établissements publics ainsi que les jeunes désireux de s'engager dans une mission de Service Civique. Il doit permettre également de contribuer au développement de ce dispositif pour répondre ainsi aux attentes et aux espoirs des jeunes d'aujourd'hui, qui feront la société de demain.

# Le Service Civique ...
# un engagement pour tous les jeunes
# de 16 à 25 ans

Le Service Civique est un engagement **volontaire** pour tous les jeunes **de 16 à 25 ans,** sur une période de **6 à 12 mois** et pour une durée hebdomadaire de mission de **24 à 35 heures.** Il ne requiert aucune condition de diplôme ou d'expérience, seule doit compter la **motivation** du jeune à s'engager pour la mission.

Il s'agit pour les jeunes d'accomplir une mission d'intérêt général, reconnue prioritaire pour la nation qui donne lieu au versement mensuel d'une indemnité de **467,34 euros** prise en charge par l'État et d'une prestation de **106,31 euros** prise en charge par l'organisme d'accueil.

Le Service Civique ouvre droit à un **régime complet de protection sociale** (sécurité sociale, retraite) financé par l'État. Il s'effectue auprès **d'une structure préalablement agréée** :

- **organismes à but non lucratif** (associations, fondations, syndicats, mutuelles, etc...) ;
- **personnes morales de droit public** (collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, etc...).

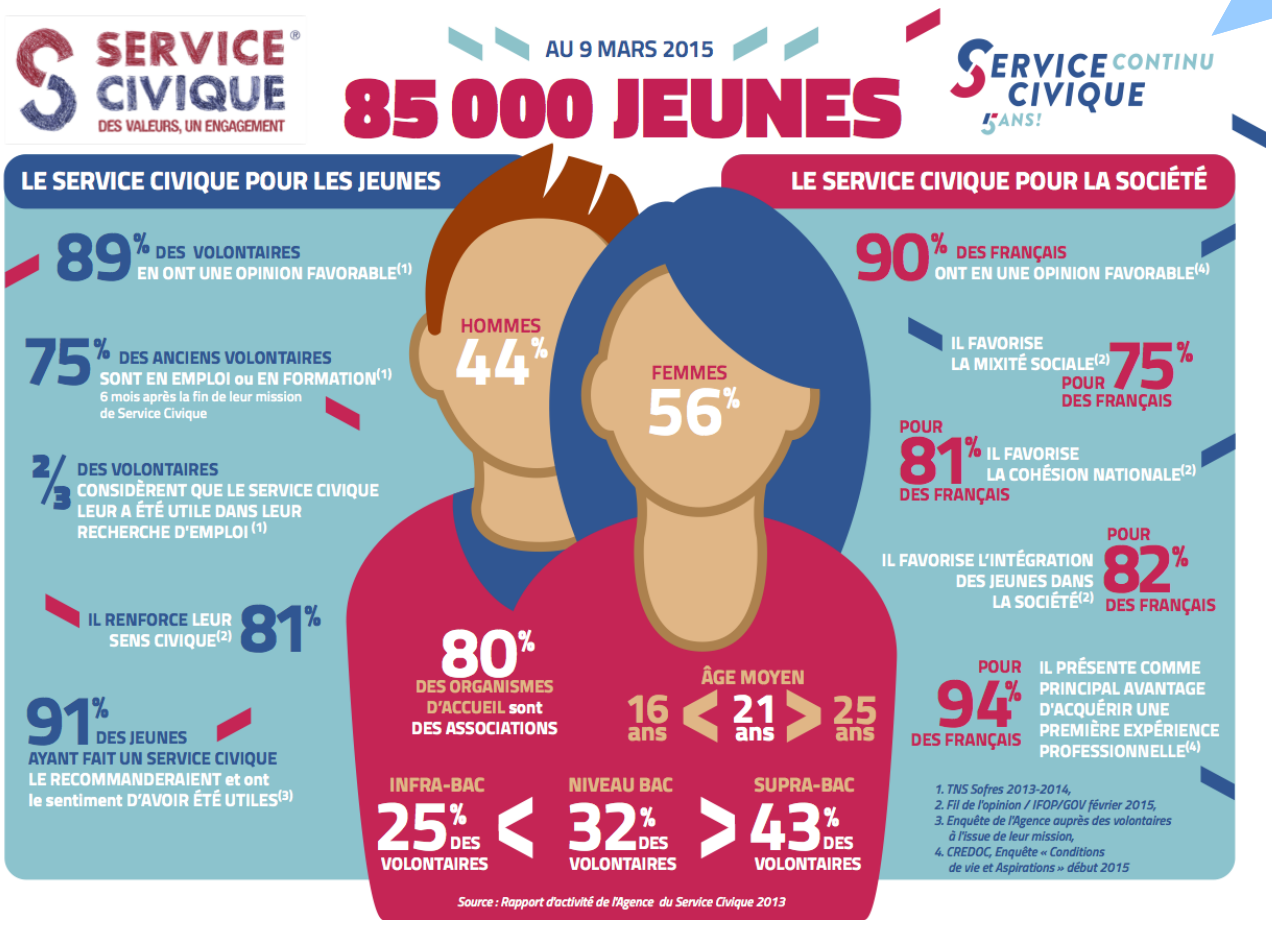

# Le Service Civique …
# au service de l'intérêt général

# Le Service Civique …
# le plus volontaire des engagements

## Dans quels domaines peut-on engager des volontaires en Service Civique?

Quelques exemples

### 9 domaines de missions ont été reconnus prioritaires pour la Nation

- *Lutter contre l'isolement des personnes âgées*
- *Soutenir des actions de sensibilisation et d'information sur le handicap*

- *Lutter contre les addictions et les comportements à risques chez les jeunes*
- *Soutenir des enfants et leurs familles dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique*

- *Aider à combattre l'illettrisme en accompagnant des jeunes dans des ateliers de lecture*
- *Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité*

- *Favoriser l'accès des jeunes à la culture en organisant des visites dans les musées*
- *Participer à la médiation et à l'organisation d'événements festifs et culturels*

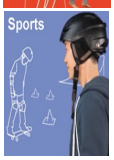


- *Développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport*
- *Encourager la pratique du sport en faveur des publics qui en sont le plus éloignés (personnes âgées, handicapés, jeunes des quartiers défavorisés, …)*

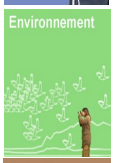


- *Sensibiliser la population à la protection de l'environnement et aux gestes éco-citoyens*
- *Préserver un espace naturel*

- *Participer à de grands chantiers de restauration de sites historiques*
- *Favoriser l'engagement citoyen des jeunes*

- *Aider à la scolarisation d'enfants dans des pays en voie de développement*
- *Participer à des projets humanitaires avec une ONG*

- *Aider à la reconstruction de sites endommagés par une catastrophe naturelle et accompagner les populations…*

# Le Service Civique ...
# dans l'Eure
## Les structures agréées

Dans l'Eure, 88 structures agréées pour accueillir des jeunes volontaires en Service Civique

LES ORGANISMES AGREES AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE DANS L'EURE

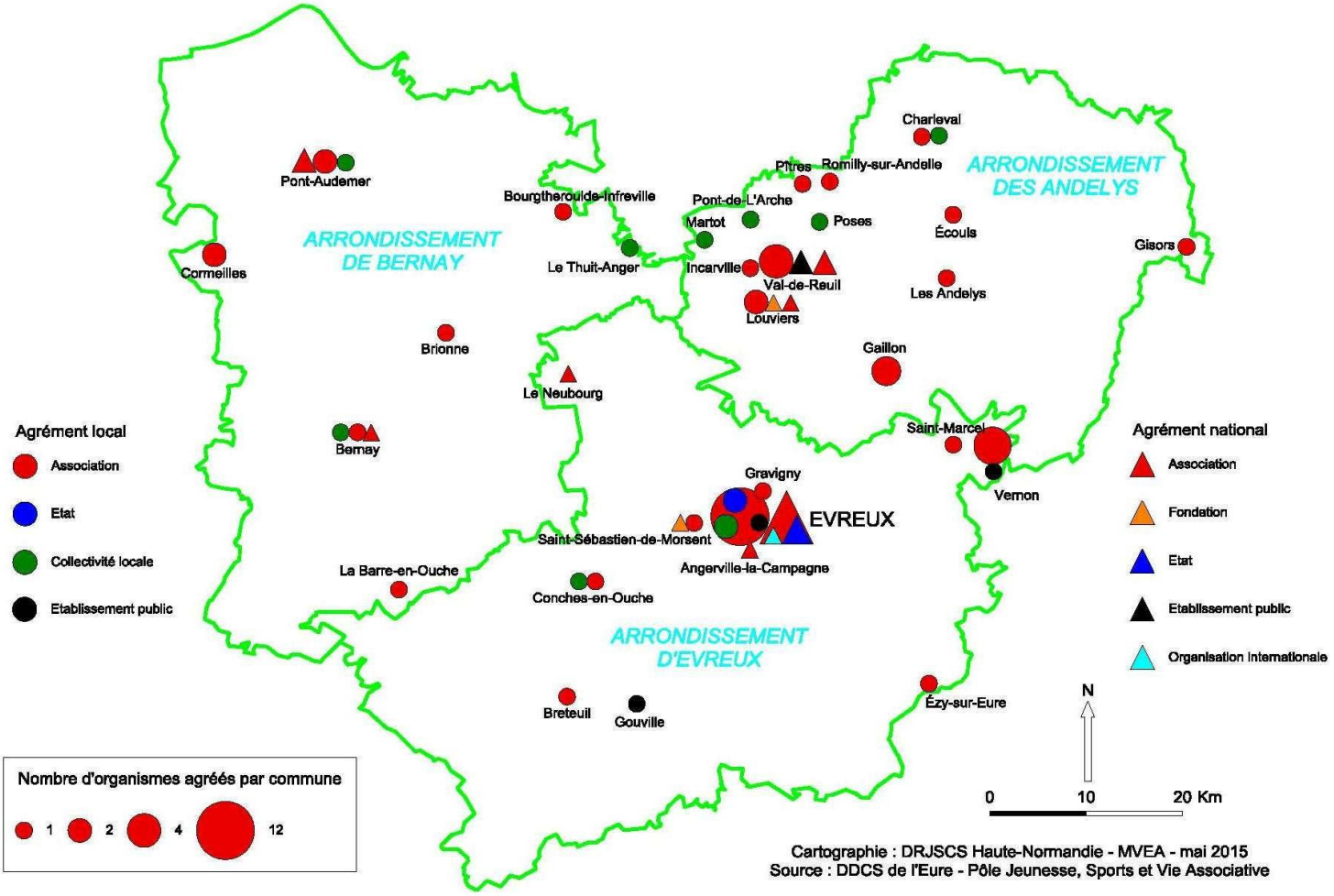


D'autres organismes sont actuellement en cours d'agrément : associations , collectivités locales, opérateurs publics (CAF, services de l'Etat, notamment la préfecture, ... ) et vous ? **OSEZ** !

# Le Service Civique ... dans l'Eure

## Les jeunes volontaires

Dans l'Eure, 319 jeunes volontaires âgés en moyenne de 21 ans ont été recrutés depuis le lancement du dispositif

40 % ont un niveau d'études équivalent au BAC

40 % ont un niveau d'études supérieur au BAC

20 % un niveau d'études inférieur au BAC

Avant leur recrutement

50 % des jeunes volontaires étaient demandeurs d'emploi
et
34 % étaient étudiants

Dans l'Eure, 56 % des jeunes volontaires recrutés sont des femmes

# Le Service Civique … dans l'Eure

# moi je m'engage !

Camille - 19 ans

« Après des stages dans le cadre de mon bac pro accueil-vente, j'ai rencontré des gens qui m'ont donné envie de m'investir dans le domaine du social !

Grâce à la mission locale, j'ai signé un contrat de Service Civique dans un centre de loisirs et je suis en charge d'un projet culturel vivant dans le cadre du festival « on va au pestacle » .

Cette expérience m'a donné envie de poursuivre mon investissement auprès des autres, je reprends des études de psychologie à la rentrée. »

Alan - 19 ans

«J'ai loupé mon bac. Mon proviseur m'a proposé de suivre les matières que je n'avais pas eues tout en signant un contrat de Service Civique. Je faisais du bénévolat dans une association, le directeur m'a proposé de signer le contrat avec lui.

Grâce au Service Civique, j'ai découvert au quotidien ce que signifie le sens des responsabilités. Pour moi c'est une étape utile permettant ensuite d'aborder le monde du travail en douceur. »

Diama - 20 ans

«Cette année, je repasse mon bac ES et en parallèle, j'ai signé un contrat de Service Civique à la Gare aux musiques de Louviers.

Grâce au Service Civique, je rencontre des tas de gens afin de trouver des fonds pour des projets de web radio dans les lycées.

Je veux continuer des études de droit. »

Ludivine - 22 ans

«Après l'obtention d'un BTS économie, social et familial, j'ai souhaité tenter le diplôme d'Etat pour être travailleur social. Je ne me sentais pas vraiment prête.

J'ai opté pour le Service Civique au sein du conseil départemental à la maison des solidarités. Ma mission de proximité avec des personnes en difficulté m'a permis de m'ouvrir aux autres car j'étais assez timide. Je me sens valorisée et prête à rechercher un emploi dans le domaine du social lorsque mon contrat sera terminé. »

# Le Service Civique … comment formuler une demande d'agrément ?

### Un dossier de demande d'agrément

Télécharger-le sur www.service-civique.gouv.fr/page/documents-utiles et déposez-le dûment rempli à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Eure.

### Un catalogue avec des fiches missions « type » clé en main

La DDCS de l'Eure propose un catalogue comprenant 60 fiches de missions sur le site **www.eure.gouv.fr**

Celles-ci doivent vous permettre d'identifier et de retenir des missions pertinentes et de vous aider à remplir un dossier.

### Un référent départemental Service Civique

Pour vous accompagner et vous guider, le référent départemental se déplace sur le lieu de votre structure. Il peut vous aider à définir votre mission et à monter le dossier d'agrément

Franck PETIJON - franck.petijon@eure.gouv.fr - 02.32.24.86.16

### Des tutoriels et notices d'aide

Pour vous faciliter la tâche, un guide et une notice papier sont disponibles sur le site www.eure.gouv.fr . Sur le site www.service-civique.gouv.fr, des guides à destination des organismes d'accueil et des tuteurs sont librement téléchargeables.

### Une formation des tuteurs

La formation des tuteurs est une plus-value pour la structure et les jeunes. Cette formation est gratuite et se déroule plusieurs fois par an. Elle est organisée par la DDCS de l'Eure et animée par la Ligue de l'enseignement et Unis-Cité. Elle est ouverte à tous les tuteurs mais aussi aux responsables des structures souhaitant accueillir des jeunes volontaires.

## Et après ? lorsque vous avez obtenu l'agrément

- Publiez votre offre de mission sur le site www.service-civique.gouv.fr
- Signez les contrats d'engagement avec vos volontaires et transmettez les informations à l'ASP
- Inscrivez vos volontaires à une session de formation civique et citoyenne et à une session de formation PSC 1